

Georges Candelier

Département de l'ISERE

Communes d'Oytier-Saint-Oblas, Dièmoz, Heyrieux, Saint-Georges-d'Espéranche,
Saint-Just-Chaleyssin, Septème et Valencin

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE déposée par la société CEMEX GRANULATS RHONE
MEDITERRANEE pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation
d'exploiter une carrière sur la commune d'Oytier-Saint-Oblas**

Du 12 octobre 2021 au 12 novembre 2021

Maître d'ouvrage : Société **CEMEX GRANULATS RHONE MEDITERRANEE**

Avis motivé et conclusions du commissaire enquêteur

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Cemex Granulats Rhône Méditerranée s'est déroulée dans des conditions normales qui n'appellent pas de remarques particulières de ma part :

- Dossier complet dénotant une bonne préparation.
- Accueil convivial dans la Mairie d'Oytier-Saint-Oblas.
- **12 personnes** se sont présentées aux permanences et ont déposé **7 observations**.
- Les Personnes Publiques Associées (PPA) n'ont pas déposé d'observations.
- Lors de la dernière permanence, une personne s'est plainte du **manque de publicité** et a demandé une prolongation d'enquête. Une autre personne, le même jour, s'est étonnée du manque de communication. Le délai étant dépassé, il n'a pas été possible de prolonger l'enquête.

- Aucun courrier postal ou déposé, aucun dossier déposé, aucun courrier électronique adressés au commissaire enquêteur au cours de cette enquête.

Le dossier a pour objet :

- Une demande de renouvellement concernant la rubrique 2510 sur la commune de Oytier-Saint-Oblas aux lieux-dits « La Grande Fromentière » et « La Bachelarde » pour une surface de 29 ha 54 a et 26 ca ; l'acceptation de matériaux inertes est conservée ;
- Une demande d'extension concernant la rubrique 2510 sur la commune de Oytier-Saint-Oblas au lieu-dit « La Bachelarde » pour une surface de 10 ha ;
- Un rythme annuel moyen d'extraction de 110 000 t/an et un rythme maximum de 250 000 t/an ;
- L'acceptation de matériaux inertes extérieurs est poursuivie afin de permettre un retour à l'usage agricole ;
- Une durée d'autorisation de 20 ans à compter de l'obtention de l'arrêté préfectoral afin de permettre d'extraire l'ensemble du gisement et la remise en état proposée grâce à l'accueil de matériaux inertes extérieurs (à raison de 100 000 t/an) ;
- L'exploitation d'une installation de traitement sur la commune de Oytier-Saint-Oblas (rubriques 2515 et 2517).
- La remise en état du site après exploitation qui prévoit une partie agricole, une partie dédiée à des activités économiques et une zone écologique

Le groupe CEMEX à l'international est un acteur majeur de l'industrie des matériaux de construction : 2ème producteur mondial de Béton Prêt à l'Emploi (BPE), 5ème producteur mondial de granulats et 6ème producteur mondial de ciment avec une présence dans plus de 50 pays. CEMEX compte dans le monde près de 41 000 collaborateurs.

En France, CEMEX regroupe deux activités principales : production de Bétons Prêt à l'Emploi (BPE) et production de granulats. L'entreprise compte plus de 300

sites de production (unités de production BPE, carrières, dépôts et ports et près de 2000 collaborateurs.

CEMEX fait partie des principaux producteurs de granulats en France avec près de 60 carrières sur tout le territoire.

Cemex Granulats Rhône Méditerranée, c'est 12 carrières (dont Oytier-Saint-Oblas) et 3 dépôts.

L'effectif de Cemex Oytier Saint Oblas est de 6 personnes. Cette carrière extrait des matériaux alluvionnaires pour des infrastructures de mobilité, des réseaux divers et pour la construction de bâtiments.

Avis et conclusions :

- Après avoir visité le site de la carrière et examiné les problèmes.
- Après avoir examiné le dossier réalisé par Terra Expertis et constaté que ce dossier permet à la DDPP de présenter de manière complète aux habitants des communes d'Oytier-Saint-Oblas, Dièmoz, Heyrieux, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin, Septème et Valencin un projet de renouvellement et d'extension par la société Cemex Granulats Rhône Méditerranée de la carrière de Oytier-Saint-Oblas,
- Après avoir reçu et écouté attentivement 12 habitants du secteur Oytier-Saint-Oblas qui ont déposé 7 observations globales,

Je retiens les éléments les plus marquants de ces observations :

- L'absence de **réunion d'information** sur l'extension de la carrière d'Oytier-Saint-Oblas.
- Un affichage et une publicité qui n'ont pas touché suffisamment les personnes les plus concernées, à savoir les 30 habitations proches de la carrière.
- Le **besoin en matériaux** est certain et le volume d'extraction demandé est justifié.

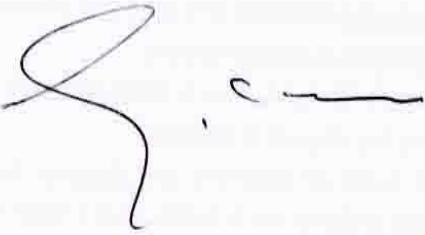
- J'approuve le recyclage et le stockage des **déchets inertes**
C'est l'occasion de réfléchir à un développement moins consommateur de ressources et de transport et d'amorcer un virage vers un développement plus doux, plus limité et plus concerté avec les citoyens.
- Pas d'effet sur les sites Natura 2000.
- Concernant la **pollution sonore**, la carrière ne procède pas à des tirs de mine mais il y a une demande des riverains pour lutter contre le bruit (Voir page 26 du rapport).
- Concernant la **poussière**, les habitants se plaignent les jours de vent.
- Concernant la **circulation des camions dans la carrière**, les riverains n'ont pas fait d'observations
- Je n'ai pas eu de remarques concernant les périodes et les horaires d'extraction.

En conséquence, j'émetts un avis favorable sur le projet de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière, présenté par la société CEMEX GRANULATS RHÔNE MEDITERRANEE, sur la commune d'Oytier-Saint-Oblas, avec les réserves suivantes :

- Suivre dans le temps les **mesures compensatoires** et les adapter si nécessaire.
- Procéder à la **réhabilitation** de la carrière au fur et à mesure de l'avancement de l'extraction.
- En plus du merlon anti-bruit et anti-vues proposé par Cemex en bordure de l'extension, procéder à une plantation d'une **rangée d'arbres à croissance rapide** au droit des habitations proches.
- Lutter contre les poussières par un arrosage lié à un **capteur de vent et d'humidité** au lieu du système manuel actuel et ceci **sur l'ensemble de la carrière et non pas seulement les pistes**.

- En termes de communication et en particulier pour les prochains CLS, je demande à Cemex **d'envoyer un courrier aux 30 habitations** concernées par l'extension de la carrière. Et aussi de **consulter le ressenti des riverains** plutôt que le résultat de mesures subjectives.

Fait à Montbonnot le 29 novembre 2021
Georges Candelier - commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Candelier', is written over a faint, illegible background. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'G' and a smaller 'C' followed by a horizontal line.